



DIRECTION DE L'URBANISME

plui@seineouest.fr

Affaire suivie par Céline BERCHIGNY - ☎ 01.46.29.34.04

Nos réf : GPSO/2022D/2442

Meudon, le 11 MAI 2022

Objet : PLUi - Invitation à un atelier thématique

Madame, Monsieur,

Les élus du Conseil de territoire de Grand Paris Seine Ouest ont voté à l'unanimité le 9 février dernier le lancement de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet stratégique et structurant pour le territoire et les 8 communes qui le composent, plusieurs ateliers thématiques sont prévus prochainement à destination d'acteurs locaux (professionnels, experts, associations, etc.). Ces ateliers ont pour objectif, sur différentes thématiques, d'enrichir le diagnostic territorial d'un point de vue qualitatif à partir de « direx d'acteurs » et de nourrir la réflexion sur des pistes d'orientations et d'actions pouvant être intégrées au projet.

En tant qu'acteur du territoire, nous serions heureux de votre participation à l'atelier « **Se loger sur le territoire** » portant sur les conditions de construction et la qualité des logements face aux nouveaux enjeux (changement climatique, mixité générationnelle, fonctionnelle...), qui se déroulera :

Le vendredi 3 juin 2022, de 9h à 12h

A la Cité des sports, 92 rue du Gouverneur Général Éboué à Issy-les-Moulineaux

Les services de Grand Paris Seine Ouest se tiennent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire. Vous trouverez également les informations utiles relatives au PLUi sur le site internet dédié www.seineouest.fr/plui.

Je vous remercie de bien vouloir confirmer votre participation à l'atelier par téléphone ou par courrier électronique, aux coordonnées indiquées en référence du présent courrier.

Nous comptons sur votre présence pour contribuer à l'élaboration d'un projet au plus près des attentes et des besoins des citoyens et des acteurs du territoire. Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

